



CORONAVIRUS COVID-19

LA CC ACVI MOBILISÉE ET SOLIDAIRE POUR SES ENTREPRISES

Dans le cadre de la crise sanitaire et économique, l'État et la Région Occitanie ont annoncé plusieurs mesures en faveur des entreprises. La communauté de communes Albères-Côte Vermeille-Illibéris (CC ACVI) qui représente un tissu économique de près de 8 000 entreprises s'inscrit naturellement dans ce cadre général. Elle décline ces mesures, tout en mettant en place d'autres actions spécifiques et concrètes pour soutenir les entrepreneurs et professionnels du tourisme.

COMPÉTENCE EAU POTABLE

La CC ACVI propose le report et l'étalement sur l'exercice 2020 des factures d'eau pour les entreprises en difficulté. Compte tenu de la baisse prévisible des consommations d'eau dans le secteur du tourisme, un relevé de compteur est maintenu pour les établissements de cette filière permettant une 1^{ère} facturation d'eau au réel et non sur une évaluation basée sur la consommation de l'année dernière à la même période.

Contact régie de l'eau : serviceclient@cc-acvi.com / 04 68 95 21 95

GESTION DES DÉCHETS

La CC ACVI propose le report et l'étalement sur l'exercice 2020 de la redevance spéciale pour les entreprises en difficulté. Les déchèteries ouvrent progressivement : Argelès-sur-Mer et Elne le 20 avril, Laroque-des-Albères et Cosprons le 27 avril. Les professionnels sont accueillis prioritairement dès 8h30 et bénéficieront de la gratuité des services de la déchèterie d'Argelès-sur-Mer durant cette période de confinement, et ce jusqu'au 11 mai 2020.

Contact : decheteries@cc-acvi.com / 06 82 10 26 73

Accueil du lundi au vendredi uniquement : 8 h 30 - 11 h 45 / 14 h - 17 h 45

ATTENTION PARTICULIÈRE PORTÉE AUX ENTREPRISES ET ASSOCIATIONS PARTENAIRES

Pour les entreprises ayant contractualisé avec la communauté de communes :

- Des facilités dans l'exécution des contrats en cours ; aucune pénalité de retard demandée dans le cadre des marchés publics.
- Des délais réduits de paiement aux entreprises.
- La suspension des loyers pour les entreprises en difficulté locataires de la CC ACVI.

CIRCUITS COURTS DANS LES APPELS D'OFFRES

Comme à son habitude, la CC ACVI s'engage à inscrire dans ses marchés publics des clauses sociales et environnementales.

Ces clauses permettent de faciliter l'accès aux marchés publics des entreprises locales tout en respectant les principes de la Commande publique. En outre, le relèvement du seuil à 40 000 € HT, permettant de conclure un marché sans publicité ni mise en concurrence préalables, permet également de renforcer le tissu économique du territoire en facilitant la conclusion des marchés avec des PME.

INSTRUCTION DES PERMIS DE CONSTRUIRE

Le service Urbanisme a repris l'instruction des demandes d'autorisations d'urbanisme pour les 15 communes du territoire.

Il demeure disponible pour renseigner tout usager souhaitant s'informer sur la faisabilité d'un projet, et pour l'information des pétitionnaires sur les dossiers en cours d'instruction.

Contact : urbanisme@cc-acvi.com / 04 68 81 00 37

FACILITATION DANS L'ORGANISATION FAMILIALE DES SALARIÉS EXPOSÉS

Les crèches et les Accueils de loisirs (périscolaire et extrascolaire) continuent d'assurer une garderie dédiée aux enfants dont les parents exercent une profession dans les secteurs de la santé (aide-soignant(e), infirmier(e), personnel EHPAD, aides à domicile, pompiers, etc.) et de la sécurité (gendarmes, etc.).

Contact : 06 77 63 64 50

PLAN DE RELANCE ÉCONOMIQUE DE LA CC ACVI

Face aux nombreuses questions et aux impacts laissés par cette pandémie, les 15 maires et élus réfléchissent sur un plan de relance de l'économie locale et de préservation de l'emploi. En concertation régulière avec les acteurs économiques locaux (sous-préfecture, Région, les 3 chambres consulaires, autres représentants du monde économique, ...), et en accord avec le champ des compétences de la CC ACVI défini par la Loi, les axes suivants sont étudiés.

FISCALITÉ LOCALE

Cotisation foncière des entreprises : pour 2020, il n'est **pas possible d'intervenir sur la CFE car le taux a déjà été voté**. Il est à noter que ce dernier est l'un des plus bas du Département. Pour les entreprises mensualisées pour le paiement de la CFE, il est toutefois **possible de suspendre le contrat de mensualisation à partir de l'espace professionnel sur impots.gouv.fr ou bien auprès du comptable public de rattachement**. Le montant restant sera prélevé au solde, sans pénalité.

ABONDER LE FONDS LOCAL DE SOLIDARITÉ OU UN FOND DE RELANCE SPÉCIFIQUE

L'État et la Région Occitanie ont mis en place des **mesures financières d'urgence** pour les entreprises en difficulté (sociales, fiscales, garanties, aides directes, chômage partiel, ...). Ces aides sont actives depuis le début de la période de confinement. D'autres aides de relance de l'économie, auxquelles la CC ACVI pourrait abonder, sont en cours de programmation par la Région Occitanie pour les entreprises en sortie de crise. Parmi celles-ci, **un fonds en faveur des entreprises du secteur du tourisme, du petit commerce et de l'artisanat, spécificité du tissu économique local**. L'objectif d'abonder à l'un de ces fonds est de prendre le relais des mesures gouvernementales et régionales existantes, et d'**amplifier leurs effets positifs sur les entreprises en difficulté implantées sur le territoire intercommunal**.

IMMOBILIER D'ENTREPRISE : DE NOUVELLES OPPORTUNITÉS OFFERTES AUX ENTREPRENEURS

La demande de foncier et locaux professionnels est très importante sur le territoire. Aussi, la CC ACVI s'engage-t-elle à **recenser les locaux d'activités vacants sur les ZAE d'Argelès-sur-Mer et d'Elne pouvant être loués à des entreprises en difficulté**.

REPRISE DES CHANTIERS PUBLICS

La CC ACVI reprend progressivement les travaux de voirie et de bâtiments en cours, dans le respect des **consignes sanitaires en vigueur** : travaux de voirie sur les zones d'activités d'Elne et d'Argelès-sur-Mer, travaux sur la voirie d'intérêt communautaire, relance des travaux du pôle entrepreneurial d'Argelès-sur-Mer, lancement des travaux du centre de sommellerie et autres travaux publics d'initiative intercommunale.

PROMOTION DES CIRCUITS COURTS

Une politique « **Consommez local** » va être déployée grâce à :

- **Des animations fortes** : en effet, actuellement l'intercommunalité assure l'organisation et/ou la promotion d'événementiels grand public permettant de mettre en avant les producteurs locaux : la fête des Vendanges de Banyuls-sur-Mer, le salon des Plantes à Parfum Aromatiques et Médicinales, les soirées gourmandes de l'Office de Tourisme Intercommunal... Ce type d'animations sera développé et bénéficiera d'un portage fort en communication (news letter, site internet, médias, réseaux sociaux).
- **Un relais aux initiatives de proximité** : la CC ACVI relaie les sites internet, les plateformes de commandes en ligne et de livraison, ainsi que toutes autres initiatives locales favorisant la mise en relation directe producteur-consommateur.
- **L'amplification du nombre de marchés de producteurs** : les communes seront associées et accompagnées pour inciter ce type de démarche et aboutir sur un calendrier régulier de marchés de pays, et soirées gourmandes sur l'ensemble des communes du territoire.

PLAN DE COMMUNICATION EN FAVEUR DU TOURISME

Il est nécessaire de concentrer et privilégier la communication touristique au niveau national et régional : **développer la marque Pyrénées Méditerranée, valoriser le littoral (atout touristique majeur du territoire), et s'appuyer sur le label Grand Site Occitanie (GSO) « Collioure en Côte Vermeille »**. Une stratégie globale de promotion touristique sur 2020 et 2021 va être déployée.